

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.626.008.1 DU 18 OCTOBRE 1995

Pont-bascule à équilibre automatique MILLIER modèle TCE 6

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société MILLIER, 15, rue du Dauphiné, 69800 Saint Priest.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 91.00.626.005.1 du 1er juillet 1991 (1) et n° 92.00.626.014.1 du 31 décembre 1992 (2) relatives au pont-bascule à équilibre automatique MILLIER modèle TCE 6.

CARACTERISTIQUES

Le pont-bascule MILLIER modèle TCE 6, faisant l'objet de la présente décision, diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par les caractéristiques de son dispositif récepteur de charge et par la liste des capteurs constituant le dispositif équilibreur et transducteur de charge.

1°) Le dispositif récepteur de charge des ponts-bascules MILLIER modèle TCE 6 peut être composé, en plus des éléments décrits dans les décisions citées en objet, par les éléments suivants :

- une armature métallique composée de deux longerons reliés par trois caissons métalliques avant une section rectangulaire,
- un tablier de longueur inférieure ou égale à 18 m composé de deux dalles en béton monobloc,

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1991, page 681.

(2) *Revue de Métrologie*, janvier 1993, page 172.

ou un tablier de longueur supérieure à 18 m et inférieure ou égale à 20 m, composé de quatre dalles en béton monobloc.

La largeur du tablier est inférieure ou égale à 4,5 m.

2°) La liste des capteurs est complétée par l'adjonction des capteurs à jauges de contrainte suivants :

- REVERE TRANSDUCERS type CSP-M, objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 93.00.644.004.4 du 13 avril 1993,
- SCAIME type C 50 A-NX, objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 91.00.644.016.4 du 9 décembre 1991.

Les autres caractéristiques métrologiques, les conditions particulières d'installation, et les indications particulières demeurent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments faisant l'objet de la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- le nom ou la marque d'identification du fabricant,
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- la classe de précision et les caractéristiques métrologiques,
- le numéro et la date figurant dans le titre de la décision précitée, à savoir, n° 91.00.626.005.1 du 1er juillet 1991 (1).

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques du pont-bascule MILLIER modèle TCE 6 étant dépendantes



de celles de ses éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge et du dispositif mesureur de charge doit être apportée lors de la vérification primitive de ces instruments.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous les références de dossiers DA 24.401 et DA 24.403, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

ANNEXE

Schéma n° 6241.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



■ N° 6241

PONT-BASCULE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE MILLIER, TCE 6

Dalle béton intégrée grande largeur

